



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

## **FORMATION DES ACTEURS DE TERRAIN**



Valeurs de la République  
et **Laïcité**

**BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
2016**

## LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE, LA LAÏCITE, EN QUESTIONS

L'actualité tragique de ces deux dernières années a rappelé la nécessité de partager les valeurs et principes élémentaires qui fondent une République « indivisible, laïque, démocratique et sociale »

Nombre de débats actuels témoignent d'une méconnaissance du principe de « laïcité », focalisés sur ce qu'elle interdirait au détriment de ce qu'elle garantit et permet.

Les préjugés, contre-sens et malentendus sur le sujet contribuent à entretenir un climat de défiance vis-à-vis des institutions et des tensions au sein de notre société entre deux perceptions opposées : celle d'une laïcité menacée par une plus grande visibilité du fait religieux dans l'espace public et celle d'une laïcité vécue comme un outil de discrimination en raison de l'appartenance religieuse.

Dans ce contexte, nombre de remontées de terrain, relayées par les réseaux professionnels comme par les représentants des services déconcentrés de l'État, montrent à la fois un certain découragement des intervenants sociaux et éducatifs. Elles mettent en exergue leur grand isolement et une difficulté à répondre aux situations qu'ils rencontrent ou aux interpellations dont ils font l'objet.

Ainsi, la majorité des acteurs exprime un important besoin de formation. Ils sont en effet peu outillés pour faire face aux situations professionnelles de plus en plus complexes auxquelles ils sont confrontés au quotidien : revendications religieuses, prosélytisme, théorie du complot, discriminations...

## LE PLAN DE FORMATION

Principe fondamental garant des valeurs de la République, la laïcité, est souvent mal comprise, parfois contestée ou détournée aujourd'hui.

Pour des professionnels de terrain, confrontés à des situations et des problématiques inédites, l'application de ce principe doit faire l'objet d'un réel travail de pédagogie.

En application des engagements des Comités linterministériels à l'égalité et la citoyenneté (CIEC) les 6 mars et 26 octobre 2015, la mise en œuvre du **plan national de formation « Valeurs de la République et Laïcité »** a été confiée au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET). Il s'adresse aux acteurs de terrain, qu'ils soient agents de l'Etat ou agents des collectivités territoriales, salariés ou bénévoles associatifs. Sa déclinaison régionale relève des DRJSCS.

Il vise à répondre aux besoins et aux sollicitations des professionnels et des bénévoles, à leur apporter un

appui et un soutien, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, au contact des publics, notamment les publics jeunes. Son objectif est de les aider à adapter leurs pratiques professionnelles dans un cadre juridique précis, dans un souci de pédagogie auprès des publics qu'ils côtoient.

**Grâce à cette formation, les acteurs de proximité pourront porter un discours clair et sans équivoque sur ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas, afin de créer des conditions de dialogue avec l'ensemble des composantes de notre société.**

## **La formation des acteurs de terrain**

**L'objectif de la formation est de permettre aux professionnels :**

- **d'acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les Valeurs de la République et le principe de laïcité ;**
- **de confronter leurs pratiques professionnelles aux apports d'intervenants experts et à celles des autres professionnels ;**
- **de travailler sur des cas pratiques.**

**A l'issue des deux jours de formation, ils seront en capacité :**

- **d'adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse ;**
- **d'apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions,**
- **fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination ;**

- dans une logique de dialogue avec les populations.

Cette formation vise en priorité :

- les agents publics, salariés et bénévoles associatifs qui sont au contact direct des publics, en tout premier lieu ceux qui sont en relation avec des jeunes et / ou des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- les professionnels qui ont une relation d'accueil des populations.

## COMMENT ET OU SE FORMER ?

Vous pouvez vous adresser à deux organismes de formation régionaux :

- CESAM - 24 rue de Stalingrad- 21000 – DIJON

Contact : 03.80.73.96.30 ou [laicite@cesamformation.org](mailto:laicite@cesamformation.org)

- IRTS FC - 1 rue Alfred De Vigny- 25000- BESANCON

Contact : 03.81.41.61.00 ou [laicite@irts-fc.fr](mailto:laicite@irts-fc.fr)

Ces 2 organismes organisent des sessions de formation à proximité de vos lieux de travail ou lieux d'habitations.

**La formation est gratuite.**

**La prise en charge des frais de déplacements et de restauration est exercée par votre employeur, ou OPCA.**

La formation a lieu sur 2 jours et comprend deux parties :

- un tronc commun d'une durée de 1,5 jour ;
- un module de spécialisation d'une durée de 0,5 jour : « Laïcité et usage des espaces publics » ou « Laïcité et relation socio-éducative »

**Contact : [drdiscs-bfc-laicite@driscs.gouv.fr](mailto:drdiscs-bfc-laicite@driscs.gouv.fr)**

**Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale : 10 avenue Carnot- 21000- DIJON  
Site distant : 11bis rue Nicolas Bruand- 25000 BESANCON**

